



DELEGATION REGIONALE DU CICR POUR L'OCEAN INDIEN - FEVRIER 2015

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

Le CICR a été mandaté par les Etats signataires des Conventions de Genève de promouvoir le Droit International Humanitaire (DIH) afin de limiter les souffrances provoquées par la violence et les conflits armés dans le monde. Cette tâche est permanente mais ne peut être accomplie avec efficacité qu'avec l'aide et la volonté des Etats d'intégrer le Droit International Humanitaire dans leur législation nationale et de contribuer à l'application effective des mesures prises par la Communauté Internationale en vue de limiter l'impact des conflits armés et d'autres situations de violence sur les populations. Le traité sur le Commerce des Armes est entré en vigueur au 24 décembre 2014, et je suis ravi de voir des pays de l'Océan Indien avancer avec sérieux sur ce dossier. Lors de mes récentes visites aux Seychelles et à Maurice, j'ai eu le plaisir de mesurer le travail accompli par les Commissions Interministérielles de DIH respectives, les milieux académiques et la société civile. Les Seychelles et Maurice montrent ainsi que des Etats de petite taille peuvent aussi contribuer activement à la promotion de la Paix et de la Sécurité dans le monde !



Christoph Vogt
Chef de Délégation régionale

MAURITIUS AND SEYCHELLES : CHAMPIONS OF INTERNATIONAL HUMANITARIAN LAW

International Humanitarian Law (IHL) is relevant to peaceful states, and Mauritius and Seychelles are two countries that clearly demonstrate this. While neither country is likely to experience the consequences of armed conflict, both States have displayed their support of IHL by ratifying and domesticating a number of IHL instruments. In addition, both island States have established well-functioning and effective National inter-Ministerial Committees that meet regularly to discuss and advance the implementation of IHL in their countries. In November 2014, the Regional Delegation of the ICRC for the Indian Ocean was invited to meet with both Committees in their respective country to provide IHL updates and training on selected issues of their interest.

Promotion of the Arms Trade Treaty

Adopted in July 2013, the Arms Trade Treaty entered formally into force on 24 December 2014, bringing its relevance to the fore. Upon the request of the Government, the ICRC facilitated a half-day workshop with the Seychelles Humanitarian Affairs Committee on the relevance and implementation of the Arms Trade Treaty. In his

opening speech, Christoph Vogt, Head of the Regional Delegation of the ICRC for the Indian Ocean, noted that the workshop was a good reminder that countries like the Seychelles can contribute to the limitation and reduction of suffering in the world by actively participating in the international forums and debates around the developments of IHL. Referring to piracy, the Principal Secretary of the Ministry of Foreign Affairs, Mr. Maurice Lousatu-Lalanne, reminded the audience that the Seychelles had experienced first-hand the effects of arms in the wrong hands. He confirmed that the Seychelles have always been, and will continue to be, a determined and vocal supporter of the principles and objectives of this important treaty.

Contribution of island States to the promotion of IHL

The ICRC also participated in a half-day workshop on IHL in Mauritius. The workshop, organized by the Mauritius National Humanitarian Law Committee, brought together over 70 stakeholders from police, prisons, government,



CICR

education and youth officers to discuss the importance of IHL and its relevance to Mauritius. Discussions included new weapons and their relevance to Africa, as well as methodologies for sensitizing various audiences to the relevance of IHL. The Senior Chief Executive of the Prime Minister's Office, Mrs KO Fong Weng-Poorun, opened the workshop by noting that Mauritius does its utmost to comply as far as possible with IHL obligations, and that the country seeks "to ensure that the present and the generations to come do not get entangled in the spiral of conflicts, hatred and destruction but concentrate on the notion of nationhood, development actions, citizenship and civic education". Christoph Vogt underlined on that occasion that Mauritius has an excellent IHL record and that the National IHL Committee in Mauritius is to be commended for its seriousness and efficiency. He also praised the IHL photo exhibition that the Committee has put together of its own initiative, which exists as an important reminder of the horrors of war and of the continued relevance of



View of the IHL exhibit organised by the Mauritian IHL Committee.

IHL for the world. This photo exhibition was launched in August 2014 and has been roving around the country since then with the aim of drawing attention to the importance of IHL.

IHL advances when like-minded States stand together to support its promotion and development.

Despite their peaceful nature, Seychelles and Mauritius have demonstrated that they are two countries committed to the continued advancement of IHL.

Sarah Swart
Regional Legal Advisor

LA CROIX-ROUGE PRÉSENTE UN INTÉRÊT MÉDIATIQUE

Certains seront reporters sur le terrain et d'autres transmettront les informations à « monsieur et madame Tout-le-monde ». Quoi qu'il en soit, il est indispensable que les journalistes reçoivent des connaissances spécifiques sur le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Droit International Humanitaire (DIH). Mieux informés sur ces thématiques, ces journalistes relatent les actions des composants du Mouvement dans une meilleure compréhension des règles, principes et valeurs y afférents. Ils permettent ainsi, à leur tour, à un public plus large de comprendre les faits et de se faire une opinion plus avertie.

La société nationale de la Croix-Rouge Malagasy (CRM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont partagé leurs compétences avec les professionnels des médias en organisant le 10 décembre 2014, à l'hôtel Palissandre Faravohitra Antananarivo, une séance de formation-discussion et en apportant des informations sur le monde de la Croix-Rouge et le DIH.

Ils étaient plusieurs journalistes à prendre part à cette formation dont Mirana de la radio nationale Malagasy, Nirina de la radio Don Bosco, Aina de Dream'in TV, Arnaud du journal Midi Madagasikara, Tatiana du journal Taratra et Emile de la radio Tana.

Dans un premier temps, le Mouvement dans son ensemble a été évoqué par les collègues de la CRM et du CICR avant de présenter les activités du CICR, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la CRM et de la Croix-Rouge Allemande à Madagascar. La question du DIH abordée dans l'après-midi a beaucoup intéressé ces journalistes, plus qu'on ne l'espérait.

Ces journalistes ont pris le temps de recevoir des informations précises sur la Croix-Rouge et seront en mesure d'informer plus correctement sur le travail du Mouvement.

Mbola RANAIVOMANANA
Responsable de la Communication
Croix-Rouge Malagasy



Photo de groupe avec les journalistes malgaches formés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

FIN D'ANNÉE À TSIAFAHY : SOINS ET NOURRITURE DE FÊTE

Prison de haute sécurité de Tsiafahy, à 40km d'Antananarivo, Madagascar. Ici, les détenus sont soumis à un régime particulièrement rude. Subvenir à des besoins élémentaires tels que la nourriture ou l'accès à l'hygiène est un défi quotidien. Tsiafahy figure parmi les prisons que le CICR visite régulièrement à Madagascar dans le but de promouvoir des conditions de détention dignes et humaines, en appui au travail de l'administration pénitentiaire.

Accès aux soins dentaires

Les problèmes bucco-dentaires sont fréquents dans les lieux de détention en raison de la mauvaise hygiène buccale des prisonniers. En novembre dernier, le CICR a organisé, avec le ministère de la Justice et le ministère de la Santé Publique, une journée « bucco-dentaire » à Tsiafahy. Au programme, soins et extractions dentaires gratuits pour 65 détenus identifiés au préalable et qui se plaignaient particulièrement de problèmes dentaires.

Un zébu pour la fin d'année

A la veille des fêtes de fin d'année, le CICR a aussi offert un zébu entier aux détenus afin qu'ils puissent partager un repas « exceptionnel ». Outre le zébu, abattu, dépecé et cuit sur place, du savon a également été distribué.

Un programme de lutte contre la malnutrition

Dans les prisons, la nourriture des détenus est plutôt pauvre car le budget alloué par l'Etat à



Narindra Rakotonanahary/CICR

L'équipe du CICR met la main à la pâte pour cuire le zébu destiné aux détenus de Tsiafahy.

l'administration pénitentiaire est globalement insuffisant pour garantir une ration alimentaire correcte et équilibrée dans ces lieux de surcroît surpeuplés. Par ailleurs, beaucoup de détenus sont déjà dans une situation de malnutrition à leur entrée en prison, ce qui complique la tâche

des autorités. Afin de réduire le taux de mortalité lié à ce problème, le CICR a mis en place un programme de lutte contre la malnutrition, en collaboration avec le Ministère de la Justice et d'autres partenaires, dans plusieurs prisons de la Grande île.

RENFORCER LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN PRISON

En 2014, le CICR a commencé à participer au module de formation sur les Droits de l'Homme à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Toamasina, à Madagascar. D'une part, cette formation a pour objectif d'améliorer les connaissances des futurs fonctionnaires en matière de Droits de l'Homme et des règles internationales qui régissent le milieu carcéral. D'autre part, elle a aussi pour but de renforcer la compréhension du rôle et de la responsabilité du personnel pénitentiaire dans l'application de ces principes dans les tâches courantes.

Le même module, en version réduite, a aussi été dispensé au personnel pénitentiaire de quelques prisons importantes, dont celles de Toamasina, Mahajanga et Toliara. Ces formations dispensées par le CICR continuent en 2015 et d'autres établissements pénitentiaires en bénéficieront.



Harivololonantenaina Raheimanjato/CICR

Formation auprès du personnel et de l'administration pénitentiaires à Mahajanga par le CICR.



Narindra Rakotonahary / CICR

Un délégué CICR sensibilise les futurs officiers de Police au respect des Droits de l'Homme et au meilleur usage de la force.

RENFORCER LA CAPACITE DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE EN DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

A Madagascar et aux Comores, le CICR organise régulièrement des formations destinées à la police et à la gendarmerie. Ces formations ont pour objectif de rappeler aux forces de l'ordre leurs obligations face aux principes des Droits de l'Homme lors des opérations de maintien de l'ordre. Elles sont également l'occasion pour le CICR d'expliquer l'action humanitaire de la Croix-Rouge, neutre et impartiale, afin que les forces de l'ordre lui facilitent l'accès aux victimes de situations de violence, en tout temps et en toute sécurité.

Les forces de police et de gendarmerie sont souvent le premier interlocuteur des victimes d'actes de violence ou de crimes. Ces forces de l'ordre ont des pouvoirs considérables, entre autres celui d'utiliser la force et des armes à feu, d'arrêter et de détenir des personnes, de fouiller et de saisir des biens. Lors des sessions de formation, le CICR rappelle à ces forces de l'ordre les règles qui régissent l'utilisation de ces pouvoirs dans l'exercice de leurs fonctions, conformément à son mandat qui est de protéger et d'assister les victimes de la guerre et d'autres situations de violence. Toutefois, du fait qu'ils représentent l'Etat, les policiers et les gendarmes peuvent aussi devenir des victimes : ils peuvent devenir la cible du mécontentement populaire lors de troubles internes et être attaqués violemment.

A travers ses formations, le CICR rappelle aux forces de l'ordre comment utiliser leurs pouvoirs en respectant les règles établies. Le CICR peut aussi aider les autorités à intégrer le droit international des Droits de l'Homme dans le cycle national d'application des obligations, en révisant avec eux le cadre légal, la doctrine, les manuels opérationnels, le système de sanction et en soutenant les formateurs dans leur tâche d'encadrement. Comme partout dans le monde, le *délégué Police et Gendarmerie du CICR* est un ancien officier de police. Il est ainsi bien placé pour apporter son savoir-faire et former les instructeurs de même que les personnes chargées de l'élaboration des procédures opérationnelles. En 2014, le CICR a ainsi formé 221 officiers de police et de gendarmerie à Madagascar, et 92 officiers aux Comores, sur les règles applicables visant un meilleur usage de la force et des armes à feu.

Au final, l'objectif du CICR consiste à créer un environnement conduisant au respect des règles fondamentales du droit international des Droits de l'Homme applicables au maintien de l'ordre.

FAITS ET CHIFFRES 2014

En 2014, à Madagascar et aux Comores, le CICR a :

- Visité plus 14'600 détenus
- Effectué des travaux de réhabilitation (cuisines, sanitaires, magasins de stockage, systèmes d'eau et d'assainissement) dans 8 établissements pénitentiaires
- Mené des programmes nutritionnels dans 19 prisons
- Mené des campagnes de désinsectisation dans 10 établissements pénitentiaires
- Apporté son soutien aux greffes* de 10 prisons

*Greffé : ensemble des services d'une juridiction composé de fonctionnaires de justice, qui assistent les magistrats dans leur mission.

- Organisé de nombreuses séances de sensibilisation du personnel pénitentiaire aux droits des personnes privées de liberté

- Formé 221 officiers de police et de gendarmerie à Madagascar, et 92 officiers aux Comores, sur les règles applicables visant un meilleur usage de la force et des armes à feu

- Pendant des ateliers tenus dans les quatre pays de l'océan Indien couverts par la délégation (Comores, Maurice, Seychelles et Madagascar), discuté avec les membres de Commissions Nationales de DIH et d'autres participants officiels sur les traités internationaux pertinents par rapport au contexte en vue de d'une future adhésion et ratification

- Appuyé les Sociétés Nationales : plus de 1'500 migrants revenant de Mayotte ont reçu une assistance du Croissant-Rouge Comorien et 1'600 victimes de violence intercommunale au Sud de Madagascar ont reçu l'aide de la Croix-Rouge Malagasy lors de leur déplacement.



Délégation régionale pour l'Océan Indien
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
112, Rue Rainandriamampandry, Lot II B 16 – Faravohitra
101 Antananarivo, Madagascar
T +261 20 22 567 69 / 311 25 / 311 26
E-mail : ant_antananarivo@cicr.org www.cicr.org
©CICR, février 2015